

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 12 janvier 2016 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h01.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour.

**16-01-01**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**ADOPTÉ**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**16-01-02**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**16-01-03**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**5. Suivi aux procès-verbaux**

**1<sup>er</sup> décembre**

Point 29 : Le contrat d'acquisition du chemin privé au bout du chemin de la Cédrière a été signé. Le lotissement se fera prochainement.

Point 32 : Tetra Tech QI inc est en train de préparer les documents exigés pour l'exemption de présenter un plan d'intervention au programme TECQ 2014-2018.  
 Point 37 : La Municipalité a répondu au MAMOT concernant la plainte sur le remboursement des articles scolaires.

#### **6. Période de questions**

Aucune question

#### **7. Utilisation du surplus affecté pour la rénovation de la salle du tricentenaire**

**ATTENDU QUE** le conseil, dans sa résolution # 15-03-04, a affecté un montant de 60,000\$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2014 pour couvrir une partie de la dépense reliée à la rénovation de la salle du Tricentenaire;

**ATTENDU QUE** les travaux sont maintenant complétés;

**16-01-04**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le montant de 60,000\$ du surplus affecté soit utilisé pour couvrir une partie de la dépense reliée à la rénovation de la salle du Tricentenaire en 2015.

**ADOPTÉ**

#### **8. Utilisation du surplus non-affecté pour l'achat du bâtiment de la Caisse Desjardins**

**ATTENDU QUE** le conseil, dans sa résolution # 15-11-09, autorise le maire et le directeur général à signer, au nom de la Municipalité, le contrat d'achat du bâtiment de la Caisse Desjardins à Rivière-Ouelle et le bail pour son guichet automatique;

**ATTENDU QUE** le prix d'achat est de 116,000\$ plus taxes payables au moment de la signature du contrat d'achat chez le notaire;

**16-01-05**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise le paiement de 116,000\$ plus taxes pour l'achat du bâtiment de la Caisse Desjardins à Rivière-Ouelle;

**QUE** le montant de 116,000\$ plus les taxes nets soit un montant de 121,785.50\$ soit pris du surplus accumulé non affecté pour l'achat du bâtiment de la Caisse Desjardins à Rivière-Ouelle en 2016;

**ADOPTÉ**

#### **9. Nomination des membres du CCU pour l'année 2016**

**ATTENDU QUE** le règlement 1991-6 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) stipule que les membres du CCU doivent être nommés par résolution du conseil municipal chaque année pour les sièges dont le mandat est expiré ;

**ATTENDU QUE** le mandat de Jeannine Bastille, conseillère, au siège #2 a expiré à la fin de l'année 2015 ;

**ATTENDU QUE** le mandat de Lorenzo Michaud, citoyen, au siège #4 a expiré à la fin de l'année 2015 ;

**16-01-06**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil renomme Jeannine Bastille, conseillère, au siège #2 pour un mandat de deux ans soit pour 2016 et 2017 ;

**QUE** le conseil nomme Richard Dubé, citoyen, au siège #4 pour un mandat de deux ans soit pour 2016 et 2017.

**ADOPTÉ**

**10. Dépassement des coûts pour la surveillance des travaux de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière**

**ATTENDU QUE** le conseil, dans sa résolution # 14-12-14, a donné le mandat de surveillance des travaux de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière à Tetra Tech QI inc. ;

**ATTENDU QUE** le nombre d'heures estimé pour la surveillance des travaux était de 120 heures mais qu'en réalité le nombre d'heures effectué a été de 128 heures;

**ATTENDU QUE** le taux horaire soumissionné pour la surveillance des travaux est de 88,40\$;

**16-01-07**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte une dépense additionnelle de 707.20\$ plus taxes pour la surveillance des travaux de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière;

**ADOPTÉ**

**11. Offre de service de Promotion Kamouraska**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de service de Promotion Kamouraska relativement au service de communication ;

**ATTENDU QUE** l'offre de service comprend une page présentant la Municipalité dans le guide du Kamouraska d'une valeur de 500\$ ainsi qu'une banque de 17 heures pour des services en communication au montant total de 1 388 \$ ;

**ATTENDU QUE** si le projet se devait d'être financé par le Fonds de développement des territoires de la MRC de Kamouraska, la Municipalité bénéficierait d'une banque additionnelle allant jusqu'à 30 heures pour des services en communication auprès de Promotion Kamouraska ;

**16-01-08**

**IL EST PROPOSÉ** par Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil accepte l'offre de service de Promotion Kamouraska telle que décrite ci-dessus au montant de 1 388 \$.

**ADOPTÉ**

**12. Offre de services de ASP Experts Conseils pour des travaux sur le chemin de la 5<sup>ième</sup> Grève Ouest**

**ATTENDU QUE** le mur de soutènement en béton sur le chemin de la Cinquième-Grève Ouest montre des signes de dégradation ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire obtenir les services d'un ingénieur pour inspecter le mur et produire des relevés sur place ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de services de ASP Experts Conseil pour les travaux ci-haut mentionnés au montant de 2 423.25 \$ plus taxes ;

**ATTENDU QUE** le MTQ prendra la relève concernant la surveillance du mur ;

**16-01-09**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte l'offre de services de ASP Experts Conseils pour les travaux d'ingénierie ci-haut mentionnés sur le mur de soutènement du chemin de la 5<sup>ième</sup> Grève Ouest au montant de 2 423.25 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**13. Offre de services de ASP Experts Conseils pour des travaux sur le chemin de l'Anse-des-Mercier**

**ATTENDU QUE** des travaux d'enrochement et de pavage sont nécessaires sur le chemin de l'Anse-des-Mercier afin d'améliorer et protéger le chemin ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de services de ASP Experts Conseil pour des plans et devis, une estimation du coût des travaux et une demande de CA au MDDELCC au montant de 13 500 \$ plus taxes ;

**16-01-10**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil accepte l'offre de services de ASP Experts Conseils pour les travaux d'ingénierie ci-haut mentionnés sur le chemin de l'Anse-des-Mercier au montant de 13 500 \$ plus taxes et autorise ASP Experts Conseils à demander un certificat d'autorisation au MDDELCC au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉ**

**14. Adoption du règlement #2015-4 pour les travaux en cours d'eau effectués en 2015**

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska, responsable des cours d'eau locaux et régionaux, a effectué ou fait effectuer des travaux sur les cours d'eau Gagnon, Michaud, Martin, Éventail et sur l'aboteau Saint-Jean/Rivière-Ouelle durant l'année 2015;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska a facturé à la Municipalité de Rivière-Ouelle les frais se rapportant aux superficies contributives situées sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** pour récupérer ces sommes auprès des propriétaires concernés, la Municipalité de Rivière-Ouelle doit adopter un règlement à cet effet ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Rémi Beaulieu à la séance ordinaire du 6 octobre 2015 ;

**16-01-11**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le règlement décrétant la répartition à la superficie contributive des dépenses encourues pour des travaux sur la Branche 1 Est du cours d'eau Gagnon, les Branche 2 Ouest et Branche 1 Est du cours d'eau Michaud, les Branche 2 Ouest et Branche 1 Est du cours d'eau Martin, sur le cours d'eau de l'Éventail et sur l'Aboteau Saint-Jean/Rivière-Ouelle Décharge 1, Décharge 3 et Porte 1, aussi désigné comme étant le Règlement numéro 2015-4, soit adopté et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 - ACTE DE RÉPARTITION POUR LA BRANCHE 1 EST DU COURS D'EAU GAGNON**

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	MONTANT
Ferme Pellerat (1977) Inc.	4319117	10	24.45 %	224.46 \$
Réjean Deschênes	4319116	30.9	75.55 %	693.59 \$

**ARTICLE 3 - ACTE DE RÉPARTITION POUR LA BRANCHE 2 OUEST DU COURS D'EAU MICHAUD**

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	MONTANT
Ferme Pellerat (1977) Inc.	4319117	20	100 %	721.61 \$

**ARTICLE 4 - ACTE DE RÉPARTITION POUR LA BRANCHE 1 EST DU COURS D'EAU MICHAUD**

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	MONTANT
Ferme Pellerat (1977) Inc.	4319119, 4319117	15	100 %	721.61 \$

**ARTICLE 5 - ACTE DE RÉPARTITION POUR LA BRANCHE 2 OUEST DU COURS D'EAU MARTIN**

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	MONTANT
Ferme Pellerat (1977) Inc.	4319121	9	100 %	655.97 \$

**ARTICLE 6 - ACTE DE RÉPARTITION POUR LA BRANCHE 1 EST DU COURS D'EAU MARTIN**

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	MONTANT
Ferme Pellerat (1977) Inc.	4319121	10	100 %	459.03 \$

**ARTICLE 7 – ACTE DE RÉPARTITION DU COURS D'EAU DE L'ÉVENTAIL**

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	MONTANT
Ferme Pellerat (1977) Inc.	4319121, 4319122	33.8	60.63 %	954.29 \$
Ferme Belfau	4321223, 4319120	21.95	39.37 %	619.73 \$

**ARTICLE 8 – ACTE DE RÉPARTITION DE L'ABOITEAU SAINT-JEAN/RIVIÈRE-OUELLE DÉCHARGE 1**

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	MONTANT
Ferme Pellerat (1977) Inc.	4319138, 4321379	14.57	7.66 %	105.53 \$
Ferme Martinoise	4321378, 4319135, 4319136, 4321377	22.45	11.80 %	162.59 \$
Ferme Ray-Vain	4319134, 4319132	56.82	29.87 %	411.46 \$
Ferme Benoit Dubé	4319129 4319133	24.41	12.83 %	176.72 \$
André Dionne	4319131	1.61	0.85 %	11.66 \$
Ferme R.D. Pelletier	4319130	4.36	2.29 %	31.56 \$

**ARTICLE 9 – ACTE DE RÉPARTITION DE L'ABOITEAU SAINT-JEAN/RIVIÈRE-OUELLE DÉCHARGE 3**

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	MONTANT
Ferme Pellerat (1977) Inc.	4319138, 4321379	14.57	7.66 %	101.07 \$
Ferme Martinoise	4321378, 4319135, 4319136, 4321377	22.45	11.80 %	155.73 \$
Ferme Ray-Vain	4319134, 4319132	56.82	29.87 %	394.09 \$
Ferme Benoit Dubé	4319129 4319133	24.41	12.83 %	169.26 \$
André Dionne	4319131	1.61	0.85 %	11.17 \$
Ferme R.D. Pelletier	4319130	4.36	2.29 %	30.23 \$

**ARTICLE 10 – ACTE DE RÉPARTITION DE L'ABOITEAU SAINT-JEAN/RIVIÈRE-OUELLE PORTE 1**

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	MONTANT
Ferme Pellerat (1977) Inc.	4319138, 4321379	14.57	7.66 %	522.09 \$
Ferme Martinoise	4321378, 4319135, 4319136, 4321377	22.45	11.80 %	804.45 \$
Ferme Ray-Vain	4319134, 4319132	56.82	29.87 %	2035.74 \$
Ferme Benoit Dubé	4319129 4319133	24.41	12.83 %	874.36 \$

André Dionne	4319131	1.61	0.85 %	57.71 \$
Ferme R.D. Pelletier	4319130	4.36	2.29 %	156.16 \$

#### **ARTICLE 11 – TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE ET PRÉLEVÉE POUR L'ANNÉE 2016**

Une taxe spéciale sera imposée et prélevée pour l'année 2016 sur les immeubles des contribuables indiqués aux tableaux des articles 2 à 10 du présent règlement aux montants indiqués dans ces tableaux.

#### **ARTICLE 12 - VERSEMENT ET INTÉRÊT**

Cette taxation est recouvrable en un (1) seul versement et devient à échéance trente (30) jours après la date d'envoi du compte.

Seul le montant d'un versement échu devient exigible lorsqu'il n'est pas effectué dans le délai prévu. Seul ce versement échu porte intérêts et non le solde du compte.

Le taux d'intérêt est fixé annuellement par résolution, conformément à l'article 981 du Code municipal et devient exigible à l'échéance du versement.

#### **ARTICLE 13 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

#### **ADOPTÉ**

---

Louis-Georges Simard, maire

---

Adam Ménard, directeur général

#### **15. Approbation des travaux en cours d'eau pour l'année 2016**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu la liste des travaux en cours d'eau prévus par la MRC de Kamouraska durant l'année 2016 sur le territoire de la Municipalité ;

**16-01-12**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**Que** le Conseil appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur les cours d'eau suivants prévus par la MRC en 2016 : Branche 2 de la Petite-Anse, de la Grève, Branche 6 du grand Ruisseau, de l'Éventail ainsi que la porte 1, la décharge 1 et la décharge 3 de l'aboteau Saint-Jean/Rivière-Ouelle et s'aquittera de la facture qui y sera associée.

**Que** le Conseil demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux mentionnés ci-dessus ;

**Que** le Conseil est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux ;

**Que** le Conseil est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

**Que** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

**ADOPTÉ**

**16. Travaux d'urgence sur le chemin de la Pointe**

**ATTENDU QUE**, suite aux dommages causés sur le chemin de la Pointe lors des grandes marées, des pluies abondantes et des vents violents survenus le 29 octobre 2015, il fut nécessaire de procéder à des travaux d'urgence afin d'assurer la sécurité des usagers;

**ATTENDU QU'** à la demande de la Municipalité, le Ministère de la Sécurité publique du Québec a accordé une aide financière en vertu du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

**ATTENDU QUE** ces travaux d'urgence, réalisés entre le 18 et le 23 décembre 2015, ont coûté 13,800\$ plus taxes et sont admissibles à ce programme d'aide financière;

**16-01-13**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise la dépense pour ces travaux d'urgence dans le chemin de la Pointe au montant de 13,800\$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**17. Avis de motion pour la modification du règlement 2006-6 édictant les normes relatives aux raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux**

La conseillère, Nathalie Lévesque, donne un avis de motion de la présentation, pour l'adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement 2006-6 édictant les normes relatives aux raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux.

**18. Octroi de contrat pour la gestion et l'opération du système de traitement de l'eau potable et usée en 2016**

**ATTENDU QUE** le conseil a procédé à un appel d'offres par invitations pour la gestion et l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 24 janvier 2016 au 23 janvier 2017 ;

**ATTENDU QUE** le conseil a invité Éco L'eau et Nordikeau à soumissionner;

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une soumission de Écol'eau au montant de 68,089.91\$ plus taxes et une soumission de Nordikeau au montant de 81,480.00\$ plus taxes ;

**16-01-14**

**IL EST PROPOSÉ** par Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte la soumission de Éco L'eau au montant de 68,089.91\$ plus taxes ;

**QUE** le conseil autorise le directeur général à signer, au nom de la Municipalité, le contrat avec Écol'eau pour la gestion et l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 24 janvier 2016 au 23 janvier 2017.

**ADOPTÉ**

**19. Approbation des modifications apportées aux mesures de gestion à l'intérieur du périmètre urbain**

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska a adopté son Schéma d'aménagement et de développement révisé le 9 octobre 2013;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 56.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministre des Affaires municipales a signifié, via son avis émis le 20 mars 2014, que certains éléments du contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé n'apparaissaient pas conformes aux orientations gouvernementales que le gouvernement poursuit, notamment en regard de la gestion de l'urbanisation;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska doit remplacer le schéma d'aménagement et de développement révisé de manière à être conforme à l'ensemble des orientations gouvernementales;

**ATTENDU QUE** la méthode pour évaluer le besoin et le potentiel en logement pour chacun des périmètres urbains a été revue afin d'inclure les demandes de l'avis ministériel et les commentaires énoncés par les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QUE** les espaces constructibles disponibles dans les périmètres urbains doivent correspondre à l'évaluation du besoin en logement pour chacun des périmètres urbains sur l'horizon de planification de 15 ans;

**ATTENDU QUE** la Commission d'aménagement de la MRC de Kamouraska recommande d'appliquer la méthode modifiée d'évaluation du besoin et du potentiel en logement pour chacun des périmètres urbains ;

**ATTENDU QU'À** la suite de l'application de la nouvelle méthode, l'emplacement, la forme et la taille des mesures de gestion de l'urbanisation mises en place dans les périmètres urbains (aire d'aménagement prioritaire, aire de réserve, terrains disponibles immédiatement) diffèrent de ce qui était prévu lors de l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé en 2013;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska souhaite valider avec chacune des municipalités l'analyse réalisée et les mesures de gestion de l'urbanisation proposées pour leur périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** les aires de réserve proposées pour le périmètre urbain de Rivière-Ouelle correspondent aux priorités actuelles d'aménagement de la municipalité et que l'analyse détaillée traduit les particularités du milieu;

**ATTENDU QUE** suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé et dans la mesure où les priorités d'aménagement de la municipalité changeraient, des modifications au dit schéma pourront être demandées;

**16-01-15**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle approuve les modifications apportées aux mesures de gestion de l'urbanisation mises en place dans le périmètre urbain de la municipalité.

**ADOPTÉ**

**20. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du nouveau membre du conseil municipal**

M. Dario Gagnon, conseiller au siège # 3, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires tels que requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (article 357).

**21. Participation financière au transport adapté pour l'année 2016**



- 16-01-16** **IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;
- QUE** la Municipalité accepte de participer financièrement au transport adapté pour l'année 2016 en versant la contribution demandée au montant de 3 617.45 \$.
- ADOPTÉ**
- 22. Offre de service de Englobe pour des tests de sol pour une surface multifonctionnelle**
- ATTENDU QUE** la Municipalité étudie la possibilité de construire une surface multifonctionnelle sportive au parc municipal ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité doit effectuer des tests de sol afin d'obtenir des recommandations sur les travaux à effectuer ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de services de Englobe pour des tests de sol au montant de 2 495 \$ plus taxes ;
- 16-01-17** **IL EST PROPOSÉ** par Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;
- QUE** le Conseil accepte l'offre de services de Englobe au montant de 2 495 \$ plus taxes.
- ADOPTÉ**
- 23. Renouvellement du protocole d'entente pour le loisir intermunicipal avec personne ressource**
- ATTENDU QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle désire maintenir son offre en loisirs et qu'elle a l'opportunité de partager une personne ressource avec les municipalités de Saint-Pacôme et de Mont-Carmel;
- ATTENDU QUE** la période d'embauche de cette personne ressource sera pour une période de 9 mois en 2016 avec possibilité de renouvellement chaque année ;
- ATTENDU QUE** la municipalité fiduciaire pour l'année 2016 sera Mont-Carmel et qu'elle s'occupera d'embaucher la personne ressource ;
- ATTENDU QUE** les frais reliés à l'embauche de la personne ressource seront divisés également parmi les trois municipalités et que ces frais sont évalués à environ 27,000\$ représentant un coût d'environ 9,000\$ pour Rivière-Ouelle pour l'année 2016 ;
- ATTENDU QU'** il y aura une répartition équitable des heures travaillées dans chacune des trois municipalités ;
- ATTENDU QUE** les frais exacts reliés à l'embauche de la personne ressource seront divisés au prorata d'utilisation de cette personne par chacune des municipalités ;
- 16-01-18** **IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;
- QUE** le conseil autorise la Municipalité de Mont-Carmel à procéder à un appel de candidatures au nom des trois municipalités participantes ;
- QUE** le comité de sélection soit formé d'un représentant par municipalité désigné par le maire ou le directeur général ;
- QUE** le conseil autorise le maire ou le directeur général à signer le protocole d'entente avec les municipalités de Mont-Carmel et Saint-Pacôme selon les conditions énumérées ci-haut.
- ADOPTÉ**

**24. Aide sur demande pour des services administratifs fournis par M. Adam Ménard**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est actuellement en processus d'embauche pour un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier actuel quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> février mais demeure disponible jusqu'en avril pour des services administratifs au besoin;

**16-01-19**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise une dépense maximale de 1 200\$ correspondant à un maximum de 40 heures à 30\$/heure pour des services administratifs fournis par M. Adam Ménard sur demande.

**ADOPTÉ**

**25. Embauche d'un consultant externe pour la sélection du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est actuellement en processus d'embauche pour un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire retenir les services d'un consultant externe pour l'aider dans sa sélection du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

**16-01-20**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise une dépense d'environ 2000\$ correspondant à 20 heures à 100\$/heure plus les frais de déplacement et autres frais pour retenir les services de M. Pierre Lavigne.

**ADOPTÉ**

**26. Nomination d'un secrétaire-trésorier par intérim**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est actuellement en processus d'embauche pour un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier actuel quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2016;

**ATTENDU QUE** le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier entrera en fonction à une date ultérieure au 1<sup>er</sup> février 2016;

**16-01-21**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil nomme l'agente de développement de la Municipalité, Madame Nancy Fortin, comme secrétaire-trésorière par intérim à partir du 1<sup>er</sup> février 2016 jusqu'au moment où le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier entrera en fonction;

**QUE** le taux horaire de Madame Nancy Fortin soit augmenté de 15 % durant la période de l'intérim ;

**QUE** le Conseil autorise Madame Nancy Fortin à signer les chèques de la Municipalité.

**ADOPTÉ**

**27. Dépôt du formulaire d'économie d'eau potable pour l'année 2014**

Le directeur général dépose au conseil le rapport annuel 2014 sur la gestion de l'eau potable tel que requis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT).

**28. Achat d'une carte prépayée pour le cellulaire du coordonnateur en sécurité civile pour l'année 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la carte d'appel prépayée pour le cellulaire du coordonnateur en sécurité civile arrive à expiration bientôt;

**16-01-22**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise l'achat d'une carte d'appel prépayée au montant de 100\$ plus taxes pour le cellulaire du coordonnateur en sécurité civile pour l'année 2016.

**ADOPTÉ**

**29. Approbation des comptes**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>SOLDE</b>
AGRO ENVIROLAB	241.45 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	255.61 \$
CAILLOUETTE ÉLECTRIQUE ENR.	(850.62) \$
CANADIAN TIRE	27.29 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	197.93 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	1 128.58 \$
ÉCO-L'EAU	12 998.86 \$
ENSEIGNES BÉLANGER	91.98 \$
FLEURISTE LE BEL ARÔME	57.49 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	538.00 \$
GROUPE DYNACO	1 870.29 \$
INFORMATIQUE IDC INC.	18.98 \$
IMPRESSION SOLEIL	544.45 \$
INFODIMANCHE	198.91 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	202.36 \$
JOURNAL L'OIE BLANCHE	218.45 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	14 985.96 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	246.74 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	17.19 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	745.04 \$
REAL HUOT INC.	189.24 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	364.07 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	38 555.64 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	5 036.66 \$
WM L'AGENCE	229.95 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>78 134.50 \$</b>

**16-01-23**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

**ADOPTÉ**

**30. Correspondance**

- Lettre du MTQ relativement à l'aide financière pour la réparation du Quai de la Pointe-aux-Orignaux ;

- Lettre d'intention de la Caisse Desjardins concernant le versement de 50 000 \$ pour son appui au projet de rénovation du futur bureau municipal ;
- Plainte concernant les animaux non attachés ;
- Lettre d'invitation du Relais pour la vie édition 2016 ;
- Accusé de réception du MAMOT concernant le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil ;
- Lettre du CISSSBSL concernant la désignation d'un médecin responsable en conformité à la Loi sur la santé et la sécurité au travail ;
- Offre de service d'un préventionniste de la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska ;
- Lettre de TransCanada concernant la traversée du pipeline de la rivière Grande-Rivière ;
- Mémo du Député Fédéral, M. Bernard Généreux, concernant une rencontre pour nous informer de ses démarches ;
- Avis d'un versement de 8095.22\$ du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles ;
- Contrat notarié concernant le terrain sur la rue de l'Église.

### **31. Demandes de don**

16-01-24

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 180 \$ pour la fête de Noël à la Résidence Jacynthe Gagnon (10\$/Résident) sur condition de la présentation des reçus ;
- 100\$ pour la contribution annuelle au Musée régional de Kamouraksa.

### **32. Varia**

Aucuns varia.

### **33. Période de questions**

Question : Il y aura combien de terrains disponibles pour la construction dans le périmètre urbain?

Réponse : 22 terrains.

Question : Avez-vous obtenu des nouvelles de la CPTAQ?

Réponse : Non.

Question : Pourquoi les coûts du projet de rénovation du futur bureau municipal ont augmenté?

Réponse : À cause du système de ventilation, de chauffage et de climatisation.

Question : Quelle est la longueur des travaux de pavage prévus sur le chemin de l'Anse-des-Mercier?

Réponse : Environ 800 mètres.

Question : Est-ce que le déneigeur enlève aussi les débris amenés par le fleuve sur les chemins?

Réponse : Non. Ce n'est pas dans son contrat de déneigement.

Question : Est-ce que les citoyens vont devoir entretenir leur clapet ?

Réponse : Oui. On va devoir expliquer aux citoyens comment faire.

Question : On demande de mieux identifier la route Verbois sur le chemin du Sud-de-la-Rivière.

Réponse : D'accord.

Question : Est-ce qu'on peut déplacer la limite de 50 km/h derrière la limite suggérée de 15 km/h sur la route du Quai?

Réponse : D'accord.

Question : Est-ce que les travaux complémentaires prévus sur le chemin de la Pointe seront aussi subventionnés par la Sécurité Civile?

Réponse : Oui, jusqu'à concurrence d'environ 75%.

#### **34. Prochaine réunion de travail**

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 26 janvier 2016 à 19h00.**

#### **35. Prochaine séance publique**

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 2 février 2016 à 20h00.**

#### **36. Levée de l'assemblée**

**16-01-25**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h34.

#### **ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis-Georges Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Adam Ménard, secrétaire-trésorier